



C.A.P. ESTHETIQUE COSMETIQUE

LES METIERS

Travail en salon d'esthétique

L'AFFECTATION

Après la classe de troisième, la demande d'orientation se fait dans l'établissement scolaire d'origine.

LES ETUDES

Deux années d'étude:

L'enseignement professionnel comprend 16 heures par semaine, les matières d'enseignement général complètent cet horaire

L'examen se passe en contrôle en cours de formation

Des périodes de formation en milieu professionnel sont obligatoires : 12 semaines sur les deux années

POURSUITE D'ETUDES

La finalité du C.A.P. est l'insertion professionnelle. Il est cependant possible d'envisager un baccalauréat professionnel ou un brevet professionnel en apprentissage au lycée des métiers Jules Ferry

EQUIPEMENT ET TENUE

La région Languedoc Roussillon fournit en première année la tenue de travail et le matériel, elle fournit chaque année les manuels d'enseignement général, ceux des matières professionnelles restant à la charge de l'élève. Un complément de matériel peut être demandé par l'équipe enseignante.